



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Préfecture
Direction de
l'interministérialité et du
développement durable
Bureau des procédures
environnementales et foncières

Arrêté DIDD-BPEF-2016 n° 517

**Commission locale de l'eau du Schéma
d'Aménagement et de Gestion des Eaux
(SAGE) des bassins versants du Layon
et de l'Aubance**

Modificatif n° 1

ARRETE

**La Préfète de Maine-et-Loire
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 212-4 et R 212-29 à R 212-34 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral D3-95 n° 1130 des 3 août 1995 (Deux-Sèvres) et 4 septembre 1995 (Maine-et-Loire) fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur les bassins versants du Layon et de l'Aubance ;

Vu l'arrêté interpréfectoral DIDD 2014/154-0001 modifié du 3 juin 2014 relatif à l'extension du périmètre du SAGE Layon-Aubance au bassin versant du Louet et du Petit Louet ;

Vu l'arrêté interpréfectoral DIDD-BICPE/PP-2016 n° 47 du 22 février 2016 modifiant la liste des communes incluses dans le périmètre du SAGE des bassins versants du Layon et de l'Aubance, annexée à l'arrêté précité ;

Vu l'arrêté préfectoral D3-96 n° 903 du 10 septembre 1996 modifié portant création de la commission locale de l'eau chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du SAGE des bassins versants du Layon et de l'Aubance ;

Vu l'arrêté préfectoral DIDD-2014/286-0017 du 13 octobre 2014 portant renouvellement de ladite commission ;

Vu la déclaration en date du 7 janvier 2015 auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire issu de la fusion du Conservatoire d'espaces naturels de la Sarthe et du Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents ;

Vu la délibération du 20 avril 2015 par laquelle le Conseil départemental de Maine-et-Loire a désigné Mme Brigitte GUGLIELMI comme sa représentante dans ladite commission ;

Vu la délibération du 27 avril 2015 par laquelle le Conseil départemental des Deux-Sèvres a désigné Mme Claire PAULIC comme sa représentante dans ladite commission ;

Vu la délibération du 22 février 2016 par laquelle le Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes a désigné Mme Elisabeth JUTEL comme sa représentante dans ladite commission ;

Vu la délibération du 30 mars 2016 par laquelle le Conseil régional des Pays de la Loire a désigné M. Eric TOURON comme son représentant dans ladite commission ;

Vu la liste d'élus proposée le 21 juin 2016 et complétée le 26 octobre 2016 par l'Association des maires et présidents de communautés de Maine-et-Loire, consécutivement à la mise en œuvre de la réforme territoriale dans le département de Maine-et-Loire ;

Vu la désignation de M. Gilles CHATAIGNER, maire de Genneton, proposée le 21 juin 2016 par l'Association des maires des Deux-Sèvres ;

Vu la désignation de M. Jean-Louis DEMOIS proposée le 23 août 2016 par l'Etablissement Public Loire ;

Sur la proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} : Le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux de la commission locale de l'eau dont la composition est fixée à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral DIDD-2014/286-0017 du 13 octobre 2014 comprend, après modification, les 30 représentants suivants :

Conseil régional des Pays-de-la-Loire :

M. Eric TOURON

Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes :

Mme Elisabeth JUTEL

Conseil départemental de Maine-et-Loire :

Mme Brigitte GUGLIELMI

Conseil départemental des Deux-Sèvres :

Mme Claire PAULIC

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine :

M. Jacky GELINEAU, adjoint à la commune de Montfort

Etablissement public Loire :

M. Jean-Louis DEMOIS

Représentants nommés sur proposition de l'Association des maires et présidents de communautés de Maine-et-Loire :

M. Dominique PERDRIEAU, président du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux Layon-Aubance-Louets

Mme Christine TURC, vice-présidente du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux Layon-Aubance-Louets

M. François PELLETIER, vice-président du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux Layon-Aubance-Louets

M. Jean-Pierre COCHARD, vice-président du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux Layon-Aubance-Louets

M. Jean-Claude BLANVILLAIN, délégué de la commune de Denée dans le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux Layon-Aubance-Louets

M. Michel PATTEE, maire de Doué-la-Fontaine

M. Benoît PIERROIS, conseiller municipal de Lys-Haut-Layon (commune déléguée de Nueil-sur-Layon)

M. Michel LEBLOIS, conseiller municipal de Chemillé-en-Anjou (commune déléguée de Valanjou)

M. Dominique NORMANDIN, maire de Bellevigne-en-Layon (commune déléguée de Faye d'Anjou)

M. Hervé MENARD, adjoint au maire de Chalonnes-sur-Loire

M. Jean-Jacques DERVIEUX, adjoint au maire de Val-du-Layon (commune déléguée de Saint-Lambert-du-Lattay)

M. Emmanuel GODIN, conseiller municipal de Chemillé-en-Anjou (commune déléguée de La Tourlandry)
M. Jean-Noël GIRARD, adjoint au maire de Lys-Haut-Layon (commune déléguée de Vihiers)
M. Jean-François CESBRON, adjoint au maire de Chemillé-en-Anjou (commune déléguée de Saint Lézin)
M. Jean-Pierre BODY, conseiller communautaire de Mauges Communauté (maire délégué de Chanzeaux)
M. Charles-André de COSSE-BRISSAC, conseiller municipal de Brissac-Quincé
M. Damien COIFFARD, conseiller communautaire d'Angers Loire Métropole
M. Christian BONFANTI, conseiller municipal de Soulaines-sur-Aubance
M. Thierry PERDRIAU, conseiller municipal de Chemellier
M. Jean-Louis AUDOUIN, adjoint au maire de Mûrs-Erigné
M. Philippe ROCHAIS, conseiller municipal des Ponts-de-Cé
M. Pierre BROSSELLIER, conseiller municipal de Blaison-Saint-Sulpice (commune déléguée de Blaison-Gohier)
Mme Marie-Annick VITTAZ, conseillère municipale de Juigné-sur-Loire
Représentant nommé sur proposition de l'Association des maires des Deux-Sèvres :
M. Gilles CHATAIGNER, maire de Genneton

Article 2 : A l'article 2 de l'arrêté préfectoral DIDD-2014/286-0017 du 13 octobre 2014, le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire se substitue au Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents.

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral DIDD-2014/286-0017 du 13 octobre 2014 susvisé restent inchangées.

Article 4 : La liste des membres de la commission locale de l'eau actualisée est annexée au présent arrêté.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres, mis en ligne sur le site www.gesteau.eaufrance.fr et notifié à chacun des membres de la commission.

Angers, le 09 NOV. 2016

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire général de la Préfecture



Pascal GAUCI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes.

**Liste des membres de la commission locale de l'eau
du SAGE des bassins versants du Layon et de l'Aubance
annexée à l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2016 n°517 du 09/11/16**

**1 - Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux
(30 membres) :**

Conseil régional des Pays-de-la-Loire :

M. Eric TOURON

Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes :

Mme Elisabeth JUTEL

Conseil départemental de Maine-et-Loire :

Mme Brigitte GUGLIELMI

Conseil départemental des Deux-Sèvres :

Mme Claire PAULIC

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine :

M. Jacky GELINEAU, adjoint à la commune de Montfort

Etablissement public Loire :

M. Jean-Louis DEMOIS

Représentants nommés sur proposition de l'Association des maires et présidents de communautés de Maine-et-Loire :

M. Dominique PERDRIEAU, président du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux Layon-Aubance-Louets

Mme Christine TURC, vice-présidente du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux Layon-Aubance-Louets

M. François PELLETIER, vice-président du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux Layon-Aubance-Louets

M. Jean-Pierre COCHARD, vice-président du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux Layon-Aubance-Louets

M. Jean-Claude BLANVILLAIN, délégué de la commune de Denée dans le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux Layon-Aubance-Louets

M. Michel PATTEE, maire de Doué-la-Fontaine

M. Benoît PIERROIS, conseiller municipal de Lys-Haut-Layon (commune déléguée de Nueil-sur-Layon)

M. Michel LEBLOIS, conseiller municipal de Chemillé-en-Anjou (commune déléguée de Valanjou)

M. Dominique NORMANDIN, maire de Bellevigne-en-Layon (commune déléguée de Faye d'Anjou)

M. Hervé MENARD, adjoint au maire de Chalonnes-sur-Loire

M. Jean-Jacques DERVIEUX, adjoint au maire de Val-du-Layon (commune déléguée de Saint-Lambert-du-Lattay)

M. Emmanuel GODIN, conseiller municipal de Chemillé-en-Anjou (commune déléguée de La Tourlandry)

M. Jean-Noël GIRARD, adjoint au maire de Lys-Haut-Layon (commune déléguée de Vihiers)

M. Jean-François CESBRON, adjoint au maire de Chemillé-en-Anjou (commune déléguée de Saint Lézin)

M. Jean-Pierre BODY, conseiller communautaire de Mauges Communauté (maire délégué de Chanzeaux)

M. Charles-André de COSSE-BRISSAC, conseiller municipal de Brissac-Quincé

M. Damien COIFFARD, conseiller communautaire d'Angers Loire Métropole

M. Christian BONFANTI, conseiller municipal de Soulaines-sur-Aubance

M. Thierry PERDRIAU, conseiller municipal de Chemellier

M. Jean-Louis AUDOUIN, adjoint au maire de Mûrs-Erigné

M. Philippe ROCHAIS, conseiller municipal des Ponts-de-Cé

M. Pierre BROSELLIER, conseiller municipal de Blaison-Saint-Sulpice (commune déléguée de Blaison-Gohier)

Mme Marie-Annick VITTAZ, conseillère municipale de Juigné-sur-Loire

Représentant nommé sur proposition de l'Association des maires des Deux-Sèvres :

M. Gilles CHATAIGNER, maire de Genneton

2) Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (15 membres)

- M. le Président de la Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant
- M. le Président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant
- M. le Président du Syndicat des propriétaires fonciers ou son représentant
- M. le Président de l'association EDEN ou son représentant
- M. le Président de la Fédération Viticole de l'Anjou ou son représentant
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire ou son représentant
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire ou son représentant
- M. le Président de l'association UFC Que Choisir ou son représentant
- M. le Président de la Sauvegarde de l'Anjou ou son représentant
- M. le Président du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Loire-Anjou ou son représentant
- M. le Président de l'association des Irrigants Sud Loire Aubance ou son représentant
- M. le Président de l'association pour la Sauvegarde des rives du Layon Moyen et de ses affluents ou son représentant
- M. le Président de l'association les Riverains de l'Aubance ou son représentant
- M. le Président du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire ou son représentant
- M. le Président de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Maine-et-Loire

3) Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés (9 membres)

- M. le Préfet de la région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, ou son représentant,
- M. le Préfet de Maine-et-Loire ou son représentant,
- M. le Préfet des Deux-Sèvres ou son représentant,
- M. le Directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant,
- M. le Directeur de la DREAL Pays-de-la-Loire ou son représentant,
- M. le Directeur de la DRAAF ou son représentant,
- M. le Délégué interrégional de l'ONEMA ou son représentant,
- M. le Directeur général de l'ARS des Pays-de-la-Loire ou son représentant,
- M. le Directeur de la DDT de Maine-et-Loire ou son représentant.